

**RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME
« R.E.M.DH » - BUREAU TUNISIEN**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

	PAGE
I. RAPPORT GENERAL	03
II. ETATS FINANCIERS	06
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11

I. RAPPORT GENERAL

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Messieurs et Mesdames les membres du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme
« R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien**

80, Rue de Palestine - 1000 Tunis

A. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par décision de nomination de votre bureau Tunisien en date du 26 Aout 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » (« l'association ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des Actifs Nets négatifs de (17 105) Dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 69 218 Dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

2.1 Nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique de la caisse et des immobilisations au 31 décembre 2019, cette date étant antérieure à notre nomination en tant que commissaire aux comptes de l'association.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 5 aux états financiers qui décrit la situation liée à la crise sanitaire et les impacts potentiels de cette crise sur les activités de la société et sur la valeur de ses actifs et passifs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'il considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

B. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- 1.1** Contrairement aux dispositions de l'article 7 de la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au registre national des entreprises, le bureau tunisien du réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » n'a pas respecté l'obligation d'immatriculation au registre national des entreprises.
- 1.2** Les états financiers des exercices antérieurs à 2019 ne sont pas encore approuvés par votre assemblée.
- 1.3** Contrairement aux dispositions de l'article 43 du décret-loi 2011-88, l'association n'a pas encore publié ses états financiers antérieurs à 2019 accompagnés des rapports d'audit dans l'un des médias ou sur le site électronique de l'association.

TUNIS, LE 8 SEPTEMBRE 2020

SOCIETE ECECA

Nader Grati

Associé

II. ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31/12/2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	Solde au	
		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Liquidités et équivalents de liquidités	1	96 107	109 044
Placements et autres actifs financière		0	0
Autres actifs courants	2	2 664	12 129
Créances et comptes rattachés		0	0
Stock de fournitures et autres approvisionnements		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières	3	8 100	8 100
Immobilisations corporelles	4	34 905	47 813
Immobilisations incorporelles	5	0	0
Total des actifs		141 777	177 086
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	6	116 138	89 940
Fournisseurs et comptes rattachés	7	42 653	27 303
Provision	8	0	7 641
Apports reportés		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
Total des passifs		158 791	124 883
Dotations		0	0
Apports affectés à des immobilisations		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Autres actifs nets		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou déficits reportés		52 203	32 884
Excédents ou déficits de l'exercice		-69 218	19 319
Total des Actifs Nets	9	-17 015	52 203
Total des Passifs et Actifs Nets		141 777	177 086

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	
	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Cotisation des adhérents		0	0
Revenus des activités et manifestations	10	1 932 494	1 414 910
Subventions de fonctionnement		0	0
Apports non monétaires		0	0
Autres Apports	11	7 642	24 559
Produits des placements		0	0
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	0
Autres gains		0	0
Total des produits		1 940 137	1 439 468
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	12	(53 299)	(16 630)
Autres charges courantes	13	(1 244 295)	(758 793)
Charges de personnel	14	(695 634)	(618 006)
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	15	(15 886)	(14 563)
Charges financières nettes	16	(240)	(12 157)
Autres pertes			
Total des charges		(2 009 354)	(1 420 150)
Excédents (déficit) des produits sur les charges de l'exercice		(69 218)	19 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

(EXERCICE DE 12 MOIS)

MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

		Exercice clos le	
	Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des dons et cotisations	17	1 932 494	1 414 910
Sommes versées aux fournisseurs	18	(1 251 573)	(765 447)
Sommes versées au personnel et organismes sociaux	19	(520 449)	(465 786)
Paiement à l'Etat		(162 609)	(127 613)
Autres Encaissements liés à l'exploitation		2	1
Autres Décaissements liés à l'exploitation		-99	-5 164
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(2 234)	50 889
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(10 703)	(17 715)
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(10 703)	(17 715)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant du financement			
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		(12 937)	33 784
Trésorerie au début de l'exercice		109 044	75 261
Trésorerie à la fin de l'exercice		96 107	109 044

III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31/12/2019
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » a été installé en Tunisie suivant convention conclue entre le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et le gouvernement Tunisien, signée le 18 Août 2011.

Il a pour objet de soutenir et de promouvoir les principes universels des droits de l'homme tel qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux et d'agir en faveur du développement des institutions démocratiques. Ce bureau est régi par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes comptables tunisiennes et notamment par la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1 LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens.

3.2 COMPOSANTS DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'association se composent de :

- **Bilan.** Il fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
- **Etat de résultat.** Il fournit les renseignements sur la performance de l'association. La méthode de présentation retenue est la méthode de référence qui consiste à présenter les produits et les charges selon leur destination ou selon leur provenance.
- **Etat de flux de trésorerie.** Il renseigne sur la manière avec laquelle l'association a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie liés aux activités

d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

- **Notes aux états financiers.** Elles comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et à l'état de résultat ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

3.3 LES BASES DE MESURES UTILISEES POUR L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

➤ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de l'association sont constituées de logiciels, d'installations, agencements et aménagements divers, de mobiliers et matériels de bureau et de matériels informatiques.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations ont été amorties selon les taux suivants :

Logiciels	33,33%
Installations, agencements et aménagements divers	10%
Mobiliers et matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33,33%

➤ OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par l'association est converti en Dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice

4 .NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN, L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinars tunisiens

4.1. NOTES SUR LE BILAN

(01)- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Banque BIAT	92 862	105 550
Caisse	3 245	3 494
Total	96 107	109 044

(02)- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs débiteurs	1 110	536
Rémunérations dues au personnel	3	1
Charges constatés d'avances	1 551	11 592
Total	2 664	12 129

(03)-IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Cautionnements	8 100	8 100
Total brut	8 100	8 100

(04)-IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Installations, agencements et aménagements divers	28 007	28 007
Mobiliers et matériels de bureau	46 099	45 219
Matériels informatiques	65 130	63 032
Total brut	139 235	136 258
Amortissements des immobilisations corporelles	(104 331)	(88 444)
Total net	34 905	47 814

(05)-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	7 314	7 314
Total brut	7 314	7 314
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7314)	(7314)
Total net	0	0

Par ailleurs, le tableau de variation des immobilisations se présente au 31 Décembre 2019 comme suit :

Désignations	Valeur brute				01/01/2019	Exercice
	01/01/2019	Acquisition	Cession	31/12/2019		
Logiciels	7 314	0	0	7 314	7 314	
Installations agencements et aménagements divers	28 007	0	0	28 007	15 159	2
Mobiliers et matériels de bureau	45 219	880	0	46 099	28 373	4
Matériels informatiques	63 032	2 098	0	65 130	44 912	8
Total	143 572	2 978	0	146 550	95 758	15

(06)- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Etat receveur des finances	13 832	16 205
CNSS	102 306	73 734
Total	116 138	89 939

(07)- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation locaux	42 653	27 303
Total	42 653	27 303

(08)- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Provisions	0	7 641
Total	0	7 641

(09)-ACTIFS NETS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Excédents ou déficits reportés	52 203	32 884
Excédents ou déficits de l'exercice	(69 218)	19 319
Total	(17 015)	52 203

4.2. NOTES SUR ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(10)- REVENUS DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Dons étrangers reçus du siège « COPENHAGEN »	1 932 494	1 411 276
Dons locaux	0	3 633
Total	1 932 494	1 414 909

(11)- AUTRES APPORTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gains exceptionnel	2	24 559
Reprise / provision pour risque et charge	7 641	0
Total	7 643	24 559

(12)- ACHATS CONSOMMES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Achats non stockés de fournitures de bureau	44 162	9 268
Achats non stockés de carburant	3 720	3 373
Achats non stockés d'eau et d'électricité	5 417	3 989
Total	53 299	16 630

(13)- AUTRES CHARGES COURANTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	114 705	92 360
Etudes, recherches et documentations	308	0
Voyages, mission et réception	779 389	420 959
Frais postaux et frais de Télécom	20 185	30 320
Autres services Extérieurs	0	509
Droits et taxes	1 980	1 771
Locations biens meubles	40 328	8 525
Locations biens immeubles	59 425	39 085
Charges locatives	380	0
Entretiens et réparations	18 224	10 213
Prime d'assurance	3 056	2 977
Transport administratif	129 123	81 382
Publicité publication et relations publiques	73 386	70 235
Autres Droits et taxes	3 806	457
Total	1 244 295	758 793

(14)- CHARGES DE PERSONNELS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Salaires administrations	570 339	508 115
Charges sociale	92 980	82 539
Autres charges de personnel	26 612	22 270
FOPROLOS	5 703	5 081
Total	695 634	618 005

(15)- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	15 886	14 563
Total	15 886	14 563

(16)- CHARGES FINANCIERES NETTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts de retards et amande fiscale	240	12 157
Total	240	12 157

4.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(17)- ENCAISSEMENTS REÇUS DES DONNS ET COTISATIONS

Cette rubrique inclut les encaissements reçus des dons.

(18)- SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Cette rubrique inclut les versements au profit des fournisseurs d'exploitation y compris les taxes indirectes y afférentes.

(19)- SOMMES VERSEES AUX PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX

Cette rubrique inclut les versements au profit du personnel de l'association et aux organismes sociaux.

5. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Durant le mois de mars 2020, la montée exponentielle de l'épidémie du COVID-19 a engendré un ralentissement de toute activité économique. Un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le Gouvernement Tunisien. Certaines d'ordre social visant à ralentir et limiter la diffusion du virus, d'autres d'ordre fiscal et général visant à protéger les entreprises, l'économie du pays des conséquences majeures de cette crise mondiale sans précédent.

Cette situation n'a pas d'impact sur les états financiers de l'association arrêtés au 31/12/2019. Cependant, l'impact de cet événement sur les états financiers de l'exercice 2020 ne peut pas être évalué à la date de la préparation de cette note.